

DERNIERE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Les Conflits d'Orient

LA GRÈCE SIGNERAIT LA PAIX

Athènes, 28 mai.
On apprend que le gouvernement hellénique a refusé de signer les préliminaires de la paix, réservant de traiter, dans un protocole spécial, les questions intéressant plus particulièrement la Grèce.

GRECS ET BULGARES

Dans les cercles gouvernementaux d'Istanbul on affirme que contrairement à ce qui a été déclaré de source bulgare dans le "Temps", la Grèce n'a jamais refusé de traiter le protocole de partage avec M. Sarafol; tout au contraire, c'est le gouvernement grec lui-même qui a demandé depuis cinq mois déjà à la Bulgarie de négocier avec elle et les autres alliés au sujet du partage.

Le gouvernement bulgare a déclaré qu'il n'est prêt à discuter, mais que — ayant de l'abord insisté sur la nécessité de négocier à quatre autres alliés — il communiquerait aux deux autres alliés les résultats obtenus au cours de ses négociations avec la Bulgarie.

L'ARBITRAGE DE LA RUSSIE

Saint-Petersbourg, 28 mai.
La Novaya Vremia a dit d'après une source autorisée que la Bulgarie a proposé officiellement à la Russie de prendre le rôle d'arbitre dans la question du partage des territoires conquis.

La Russie y consent; mais elle a posé deux conditions: la démolition simultanée des alliés et le droit de demander l'arbitrage des puissances favorablement disposées pour les alliés.

LES INCIDENTS ENTRE LES TROUPES BULGARES ET GRECQUES

Sofia, 28 mai.
Afin d'éviter tout contact entre les troupes bulgares et grecques, le roi Ferdinand a ordonné l'ordre de rester sur leurs positions et de ne tenter aucun mouvement.

NOUVELLES ATTAQUES DES BULGARES CONTRE LES TROUPES GRECQUES

Athènes, 28 mai.
On mande de Salonique:

Malgré les déclarations officielles du gouvernement bulgare, affirmant qu'il a ordonné à ses généraux de rester sur leurs positions afin d'éviter tout conflit avec les forces grecques, les agressions des troupes bulgares continuent.

Il semble que l'objectif de l'armée bulgare est de s'emparer d'Eltheira et d'occuper ensuite la district de Penhion. Les Bulgares ont pu de ce succès sur la falaise des montagnes au sud-est de Pravi.

INTERVENTION DE L'ANGLETERRE

Londres, 28 mai.
On annonce dans les milieux bien informés que le gouvernement anglais vient de charger son représentant à Sofia, Athènes et Belgrade d'appeler l'attention des gouvernements alliés sur la nécessité de prévenir tout maintien du tout conflit entre leurs troupes.

On croit que c'est à la suite d'une déclaration prise par la conférence des Ambassadeurs, suggérée par l'ambassadeur d'Autriche, que cette intervention a été produite.

LA GRÈCE POUR LA PAIX

Londres, 28 mai.
Dans son numéro de demain le "Daily News" a confirmé que la Grèce a décidé de signer les préliminaires de la paix.

Les lois militaires

adoptées en Belgique

Bruxelles, 28 mai.
Le Parlement a adopté, par 404 voix contre 63 voix et 3 abstentions, l'ensemble des lois militaires.

Le rapt d'un enfant

DEPARU ET RAVISSEUR SONT RETROUVÉS

Rouen, 28 mai.
On se souvient que dernièrement, un individu qui à plusieurs reprises avait dérobé des marques de foin, le nommé Charles Missey, dit baron de Cormay, enlevait à son domicile de Paris.

La Sûreté générale et le Béréto parisiens se mirent en campagne. On signala à M. Gochard, le passage à Chartres des deux fugitifs, et dans la soirée, le Béréto parisiens et le Béréto rouennais se réunirent à Chartres, où ils furent arrêtés.

Dans l'un d'eux, on retrouva Henri Didier et son ravisseur. Tous deux ont été écroués, et M. Worms, juge d'instruction à Paris, chargé de cette affaire, prévint le parquet de Paris.

M. Chéron ira-t-il au Sénat?

Au cas improbable où M. Henry Chéron, ministre du Travail, déclarerait la candidature au siège sénatorial laissé vacant, par suite du décès de M. Tillaye, M. Albert Viret, ministre de l'Intérieur, serait la situation. On paraît égaré de la candidature de M. Faucher, vice-président du Conseil général.

Après les perquisitions

Un manifeste de la C. G. T.

Paris, 28 mai.

Le manifeste dont les termes avaient été arrêtés au cours de la réunion du comité confédéral, a été communiqué dans l'après-midi.

Il est intitulé:

Réponse au cambriolage du Gouvernement

Le débat a eu lieu:

Le Gouvernement Berthou - Etienne vient de surpasser les procédés policiers de l'Empire.

La police devient l'unique moyen de gouverner; discuter et combattre la loi de travail est un délit; dénoncer le coup de force gouvernemental, c'est s'exposer aux rigueurs policières.

Dans une matinée, une centaine de perquisitions ont été faites dans Paris par les policiers; partout le siège des organisations ouvrières a été cambriolé par les argousins du délit de police Hennion.

Dans les casernes, les soldats sont soumis aux plus rigides leurs paquebots sont fouillés, en leur absence, leurs lettres sont plus intimes sont décachées, leurs conversations sont épiées et dénaturées pour servir à la répression.

C'est le terrorisme policier qui régit dans les garnisons.

Les gouvernements veulent essayer d'établir une relation directe entre l'action ouvrière et le prolétariat légitime des milliers de soldats dans les casernes.

Le Gouvernement sait que cela est inexact, il sait que la protestation spontanée des soldats est la conséquence directe de la décision de les maintenir un an de plus à la caserne.

Les perquisitions ont été opérées hors la présence des militaires.

Quel demain des feuilles compromettantes soient soudainement découvertes dans les papiers et les livres que la police a saisis, nous ne déclarons aucune garantie légale, étant donné qu'il n'a été forgé pour les besoins de l'accusation.

Le manifeste déclare que le Gouvernement veut paralyser les mouvements sociaux et veut en rechercher les causes dans nos institutions de solidarité.

Pour nous représenter, les soldats ont été élus dans la classe ouvrière et les militants ont été élus dans la classe ouvrière.

D'autre part, il affirme qu'en dépit des tentatives dirigées contre le mouvement ouvrier, les organisations syndicales restent, de plus en plus vivantes; les militants ont été élus dans la classe ouvrière et les militants ont été élus dans la classe ouvrière.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Le manifeste prend fin en annonçant que la C. G. T. se prépare à résister aux assauts d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ont protesté contre la loi de 3 ans, elle prendra avec une vigueur plus forte la défense de ceux qu'on veut envoyer scier et péter dans les mines.

Le manifeste dit en outre:

« Que la C. G. T. soit dissoute, aussitôt elle se reconstituera sous les formes prévues et prévues ».

Au Conseil municipal de Paris

Election d'un Président réactionnaire

Paris, 28 mai.

Le Conseil municipal de Paris, a repris aujourd'hui ses travaux.

La séance de la nouvelle session a été ouverte, à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Lempereur, doyen d'âge.

Avant de procéder à l'élection du bureau pour l'année 1914-15, l'assemblée a applaudi le discours d'usage de son doyen, qui a présenté M. Froment-Meurice, douloureux de la trépassé dans ses affections, les condoléances de ses collègues et qui a assuré la nomination de M. Hennion, appelé à remplacer M. Lempereur.

Ces discours terminés, a eu lieu l'élection du bureau pour l'année 1914-15.

Par 34 voix, sur 64 votants, M. Chassaing-Goyon, a été élu président du Conseil municipal.

M. Lempereur avait obtenu 22 voix et M. Evin, 12 voix.

M. Chassaing-Goyon, qui appartient, depuis de nombreuses années, au Conseil municipal de Paris, où il représente le quartier de la Butte, dans le 11^e arrondissement, a conquis son siège par une majorité de 12 voix.

Il est élu vice-président par 35 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix; M. Lempereur, par 22 voix.

Un gros procès en diffamation

Nous avons rendu compte, il y a trois semaines de la première journée des débats du procès en diffamation, intenté par MM. Fanyau, Nuytten et Sander, contre M. Acher, gérant du journal "L'Indépendant".

Après la première partie de la plaidoirie de M. de Lauerwerna, le suite des débats, avait été renvoyé à hier pour entendre plusieurs témoins cités par Acher.

Un seul a répondu à l'appel de son nom, c'est M. de Kersauson, demeurant à Paris, ancien agent de la Clara, à Brozeles. Celui-ci a émis une opinion conforme à celle de l'inculpé, en ce que M. de Lauerwerna a indiqué comme étant assuré par le plaignant, de se soustraire à la justice, et de se réfugier dans les stridences signés par Acher.

Re de hors de cette opinion, M. de Kersauson a déclaré qu'il n'a rien vu, rien su, rien entendu, rien vu, rien su, rien entendu, rien vu, rien su, rien entendu.

Après avoir entendu M. de Kersauson, le président a déclaré qu'il n'y avait rien de plus à dire, et qu'il allait se retirer.

Le procès en diffamation, intenté par MM. Fanyau, Nuytten et Sander, contre M. Acher, gérant du journal "L'Indépendant", a été renvoyé à hier pour entendre plusieurs témoins cités par Acher.

Un seul a répondu à l'appel de son nom, c'est M. de Kersauson, demeurant à Paris, ancien agent de la Clara, à Brozeles. Celui-ci a émis une opinion conforme à celle de l'inculpé, en ce que M. de Lauerwerna a indiqué comme étant assuré par le plaignant, de se soustraire à la justice, et de se réfugier dans les stridences signés par Acher.

Re de hors de cette opinion, M. de Kersauson a déclaré qu'il n'a rien vu, rien su, rien entendu, rien vu, rien su, rien entendu.

Après avoir entendu M. de Kersauson, le président a déclaré qu'il n'y avait rien de plus à dire, et qu'il allait se retirer.

Le procès en diffamation, intenté par MM. Fanyau, Nuytten et Sander, contre M. Acher, gérant du journal "L'Indépendant", a été renvoyé à hier pour entendre plusieurs témoins cités par Acher.

<